



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

UN LIBRARY

APR 13 1983

S/15701  
12 avril 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

~~UN/SA COLLECTION~~

LETTRE DATEE DU 11 AVRIL 1983, ADRESSEE A LA PRESIDENTE DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU HONDURAS  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de me référer à la note qui vous a été adressée, en votre qualité de Présidente du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, par le Gouvernement nicaraguayen, en date du 4 avril 1983, concernant la proposition tendant à ce que le Conseil charge le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, de coopérer et de contribuer, avec les pays qui ont lancé cette initiative dans l'île Contadora, à l'instauration d'un dialogue entre le Nicaragua et le Honduras, et entre le Nicaragua et les Etats-Unis d'Amérique.

Le Ministère des relations extérieures du Honduras m'a chargé de formuler quelques observations, que vous trouverez ci-après, au sujet de cette proposition.

I. Le Honduras a maintenu de façon inébranlable sa position pacifique et a déclaré à maintes reprises qu'il était tout à fait prêt à contribuer, à tout moment, à l'instauration d'une paix permanente en Amérique centrale. C'est pourquoi le Honduras a formulé concrètement une "Initiative de paix" qui a été présentée par M. Edgardo Paz Barnica, ministre des relations extérieures du Honduras, tant au Conseil de l'Organisation des Etats américains qu'à la trente-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

II. Mon gouvernement considère que la paix dans cette région pourrait être instaurée si, dans l'état actuel de la situation politique en Amérique centrale, tous les Etats honoraient de bonne foi les engagements internationaux qu'ils ont contractés, notamment l'engagement relatif aux instances prévues par la Charte des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains, organisme de caractère régional relevant du Chapitre VIII de l'instrument constitutif de l'Organisation des Nations Unies et, plus particulièrement, à l'Article 36 de cet instrument auquel M. John Thomson, ambassadeur de Grande-Bretagne, a fait référence dans la déclaration qu'il a faite en sa qualité de Président du Conseil de sécurité le 29 mars 1983 (S/PV.2427, p. 42).

III. D'autre part, le Représentant permanent du Honduras auprès de l'Organisation des Nations Unies, participant aux débats en tant qu'invité du Président du Conseil de sécurité, a souligné dans sa déclaration que son pays respectait les pactes internationaux et que le Nicaragua ainsi que le Honduras

auraient contracté un engagement régional et continental, du fait qu'ils étaient membres de l'Organisation des Etats américains, dont la charte établissait clairement que les différends entre les pays membres seraient soumis aux procédures prévues dans ladite charte avant d'être soumis au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (S/PV.2425, p. 81 et 82).

IV. Mon gouvernement insiste sur le fait que la discussion des problèmes de l'Amérique centrale ne peut se limiter à un dialogue, ou à des dialogues bilatéraux, si l'on tient compte du fait que le contexte de la crise en Amérique centrale et aux Caraïbes dépasse considérablement le contexte régional; en conséquence, toutes les parties en cause doivent participer conjointement à la recherche d'une solution commune, sérieuse et durable, pour pouvoir non seulement raffermir la paix mais aussi rétablir la sécurité dans la région.

V. C'est avec sympathie que mon pays a accueilli l'initiative prise récemment par quelques Etats d'Amérique centrale et des Caraïbes, dans l'île Contadora, ainsi que d'autres initiatives prises par des pays amis dans ce même ordre d'idées et, en particulier, le dialogue patronné par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, entre les ministres des relations extérieures du Nicaragua et du Honduras à l'occasion de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cependant, le Honduras juge nécessaire de rappeler qu'il vient de présenter au Conseil de l'OEA une demande officielle visant à exhorter les quatre autres gouvernements des pays d'Amérique centrale - le Costa Rica, le Nicaragua, El Salvador et le Guatemala - à organiser le plus rapidement possible, conjointement avec le Gouvernement hondurien, une réunion des ministres des relations extérieures dans le but d'engager un processus de négociations globales et régionales permettant de mettre au point des accords visant à rétablir la paix en Amérique centrale et à normaliser une fois pour toutes la situation dans la région.

VI. Telle est la base de notre position politique et juridique actuelle dans le domaine international, laquelle se concrétise par l'engagement d'épuiser d'abord toutes les ressources régionales dans le cadre du système interaméricain, d'autant plus que nous attendons les résultats de la demande que nous avons présentée à l'Organisation des Etats américains, lesquels seront connus sous peu.

Je vous serais obligé, Madame la Présidente, de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, Madame la Présidente, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Honduras  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Enrique ORTEZ COLINDRES